



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
IEN ASH

Adaptation scolaire

Affaire suivie par :
Sylviane EREPMOC
Tél : 05 94 27 21 62
Mél : ien.as@ac-guyane.fr

Cépéro
Place Léopold Héder
97300 Cayenne

Cayenne, le 4 octobre 2023

L'inspectrice de l'Education Nationale

À

Mesdames et Messieurs les Directeur.rice.s
Mesdames et Messieurs les enseignant.e.s,

Objet : Note de rentrée – Année scolaire 2023/2024

Des défis... il y en a eu et leur nombre ne cesse de croître.

Votre engagement professionnel ne se dément pas et je sais pouvoir compter sur votre investissement pour répondre aux attentes institutionnelles.

Je me ferai un devoir de les relever avec vous, pour favoriser la réussite de tous nos élèves.

J'ai confiance en votre capacité à poursuivre cette grande mission qui est de former les futurs citoyens de Guyane et que c'est ensemble que nous y parviendrons.

Je souhaite que cette nouvelle année soit enrichissante, épanouissante et motivante pour vous tous. Nous devons faire preuve de créativité pour répondre aux multiples besoins identifiés.

Bienvenue à tous les nouveaux enseignants, de quelque statut qu'ils soient, qui nous ont rejoints dans la circonscription ASH Adaptation.

L'équipe de circonscription et moi-même restons à votre écoute et vous souhaitons une belle et épanouissante année scolaire.

Je conclurai avec ces propos d'Euripide « Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, **ensemble** ».

Mme ÉREPMOC Sylviane
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Circonscription ASH pôle Adaptation

Remarques préliminaires

- Privilégier le canal du courrier électronique pour toute communication. Ce qui permettra de garder une trace des échanges effectués.
- Tout courrier électronique à l'attention de l'IEN devra être adressé sur la boîte du secrétariat, sauf en cas de confidentialité.
- Les courriers destinés à Monsieur le Recteur ou Madame l'IA-DAASEN doivent suivre la voie hiérarchique, par conséquent, sous couvert de l'IEN ASH Adaptation
- Les enseignants qui souhaitent être reçus le seront sur rendez-vous, pris par téléphone ou par mail auprès du secrétariat. Il sera nécessaire de préciser l'objet de la demande.
- Tous les courriers seront envoyés aux enseignants sur leur **messagerie professionnelle**. La consultation de cette messagerie n'est pas une option mais une obligation professionnelle.
Tout courrier électronique émanant d'une adresse personnelle ne sera pas pris en compte (sauf cas très exceptionnel).

1. La circonscription

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Lundi, mardi, jeudi	Mercredi	Vendredi
Matin	7 h 00 – 12 h 30	7 h 00 – 13 h	7 h 00 – 13 h
Après-midi	13 h 00 – 15 h 30		

Le nouveau service mutualisé du secrétariat conduit à mettre en œuvre de nouvelles procédures. *En période scolaire*, l'accueil physique pour le personnel de l'adaptation s'effectuera les jeudis, en priorité, de 9 h à 12 h.

En période de vacances, la réception physique s'effectuera les jours d'ouverture du secrétariat.

Permanences du secrétariat

	Accueil de 7 h 30 à 11 h 30
Vacances de Toussaint	Du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023
Vacances de Noël	5 janvier 2024
Vacances de Carnaval	Du lundi 19 au vendredi 23 février 2024
Vacances de Pâques	Du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024
Juillet	Du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024

L'équipe de circonscription ASH Adaptation

Nom & prénom	Fonction	Coordonnées	
			
ÉREPMOC Sylviane	IEN ASH Adaptation	0594 27 21 62	ien.as@ac-guyane.fr
SEALY Nathalie	Secrétaire d'IEN	0594 27 21 68	nathalie.sealy@ac-guyane.fr
LANGLET BIEKMAN Carole	CPAIEN ASH	0594 27 21 63	carole.langlet@ac-guyane.fr
ROBLOT COULANGES Raymond			raymond.robLOT-coulanges@ac-guyane.fr
OLIVIER Laura	Coordonnatrices CDOEA SD	0594 27 21 64	laura.olivier@ac-guyane.fr
MOREL Julie			julie.morel@ac-guyane.fr

2. La gestion administrative

Les absences

- ☞ Pour toute demande d'autorisation d'absence, celles-ci sont **aussi adressées à l'IEN** et devront obligatoirement comporter :
 - l'imprimé type de demande d'absence, joint en annexe
 - la signature de l'enseignant et du DACS
 - un justificatif nominatif joint à l'envoi
- ☞ En cas d'absence pour maladie, l'enseignant en arrêt doit adresser **sous 48 h**, le volet du certificat médical destiné à l'employeur au secrétariat de la circonscription ASH.

▲ Attention !

Toute absence d'enseignant doit être signalée au secrétariat de la circonscription.

Toute autorisation d'absence pour un déplacement **hors du département** est soumise à l'autorisation de l'IA-DAASEN, après avis de l'IEN, **au moins 48 h avant la date de l'absence**. La demande devra donc parvenir au secrétariat de l'IEN AS avant ce délai.

Les remplacements

Le remplacement des enseignants est désormais géré par le pôle TR de remplacement du personnel du 1^{er} degré (polet1d@ac-guyane.fr).

Les absences devront être saisies via l'application « Colibris » et signalées au secrétariat de la circonscription.

Pour la continuité des enseignements, il est demandé aux enseignants qui doivent être remplacés de laisser à la disposition du remplaçant tous les documents utiles à la prise en charge du groupe. Un dossier pourra être constitué à cet effet et pourra comporter : l'emploi du temps de la classe, la liste nominative des élèves, les programmations, les projets d'inclusion...

PPCR – Rendez-vous de carrière

Une note de service précisera les modalités et les attendus de ce moment d'évaluation des enseignants concernés.

3. La Pédagogie

En 2022, trois objectifs majeurs avaient été fixés : l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité des chances et la mixité, le bien-être des élèves.

En 2023, les priorités de l'année scolaire seront centrées sur une École qui :

- **Instruit**, en plaçant l'instruction en point central
- **Émancipe**, en offrant les mêmes chances et perspectives de réussite à tous les élèves
- **Protège**, en les accueillant dans un espace d'apprentissage protecteur

Ces priorités se déclinent en 6 points :

1. Une priorité absolue : faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels

L'école doit constituer un espace qui permette à chaque élève de se construire pour devenir un citoyen éclairé prenant toute sa place dans la société

- en luttant contre toutes les formes de harcèlement

- en veillant à faire respecter les valeurs de la République (lutte contre le racisme, les discriminations et toutes autres formes de pressions ou de prosélytisme)
- en protégeant les personnels

2. Lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires

En recherchant une plus grande mixité sociale et scolaire

3. Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

En promouvant la culture de l'engagement des élèves

En favorisant des comportements responsables

En construisant une culture de l'égalité et du respect mutuel

Ce qui concourrait à une relation aux autres et à eux-mêmes bienveillante, respectueuse.

4. Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

En donnant la priorité aux savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage

En pratiquant l'écriture et l'expression écrite longue de façon systématique

Et c'est grâce à votre investissement permanent que nos élèves amélioreront leurs résultats.

5. Contribuer à faire de la France une nation sportive

En promouvant la pratique d'une activité physique et sportive régulière

6. Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble »

En apportant un appui aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves

En valorisant les projets portés par les équipes

Ce qui nécessite de partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques.